



Demande d'offre de raccordement aux réseaux électricité (SIE SA) et multimédia (TVT Service SA) pour une nouvelle construction

Projet											
FAO N° CAMAC N° Nom du projet : Genre d'immeuble : Adresse du projet : Code postal et localité du projet :											
Cocher et compléter ce qui convient											
Qualifications du besoin											
Oui Non □ □ Demandez-vous le raccordement au réseau électrique ? □ □ Demandez-vous le raccordement au réseau multimédia TVT Services SA (fournisseur multimédia, fibre, Internet, téléphonie fixe ? □ □ Le bâtiment fera-t-il partie d'un lotissement ? Nombre de bâtiments :											
Type de construction											
□ Locatif □ PPE, Immeuble □ Villa Nombre d'appartements * : □ Industrielle □ Multi professionnelle □ Artisanat Nombre de locaux prévus : * Définition d'un appartement : Toute surface comprenant les trois équipements suivants : 1. Une cuisine ou cuisinette - 2. Une salle d'eau avec douche ou baignoire - 3. Une entrée indépendante. Doit posséder son propre emplacement de comptage. Un studio est assimilé à un appartement.											
Intensité souhaitée au branchement											
	res souhai [16A] us de [250]	[20 A]	[25 A]	[40 A]	[63 A]	[80 A]	[100 A]	[125 A]	[160 A]	[200 A]	
Production d'énergie électrique ?											
Oui	Non	Photovoltaïq Éolien Chaleur – fo Autre :									

Provisoire de chantier / Raccordement temporaire											
Oui	Non										
		Jusqu'à 250 A, remplir feuille annexe « commande de raccordement temporaire ». L'installateur électricie mandaté par vos soins déposera les documents usuels « AI + IAT » auprès de notre service.									
□ □ Plus que 250 A, veuillez nous contacter pour définir faisabilité et établir un devis.											
Informations concernant les délais de réalisation											
Raccordement temporaire < = 250 A : 10 jours ouvrables dès réception des documents précités.											
Offre pour raccordement définitif > = 250 A : 3 semaines dès retour de ces documents et points de détails convenus.											
Mise en service des raccordements définitifs SIE SA, TVT Services SA : selon offres, délais, dès commandes fermes reçues et points de détails confirmés.											
Annexes à nous retourner avec cette demande											
Informa	ations SI	E SA :	Informa	ations TVT Services SA :							
Nos do	los documents :			Les documents techniques							
- 1 fiche	e de rense	eignements	- 1 Demande d'installation								
 1 fiche de renseignements 1 Demande d'installation 1 fiche « commande de raccordement temporaire » Les prestations fournies par TVT Services SA sont à votre disposition sur notre site internet : www.tvtservices.ch/multir 											
Accom	oagnées (de:									
- 1 plan	de situat	ion (géomètre)									
- 1 plan	de chaqı	ue niveau									
- 1 plan	de coupe	es + façades									
- 1 plan	d'aména	gement extérieur (si déjà projeté)									
- 1 sche	éma distri	bution BT (de principe)									
- 1 sche	éma distri	bution TVT (de principe)									
Nos c	onditions	s générales et particulières									
 Conditions générales relatives au raccordement, à l'uti du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique. Conditions particulières relatives au raccordement en basse tension Conditions particulières relatives au comptage de l'éne sont à votre disposition sur notre site Internet : www.sie 				 Conditions particulières relatives au raccordement des producteurs indépendants (CP - Prod.) Prescription des distributeurs d'électricité CH (Version du 1er mars 2021) Dispositions Particulières de l'Exploitant de Réseau (PDIE) SIE SA 							

Lieu, le Date

Nos énergies communes

Signature :

Instructions

En complément des documents à dispositions sur notre site Internet, nous attirons votre attention sur les points suivants :

Station transformatrice

Si l'alimentation d'un bien-fonds nécessite l'installation d'une station transformatrice, le demandeur est tenu de mettre l'emplacement ou le volume nécessaire gratuitement à la disposition de SIE SA, conformément à nos conditions générales relatives au raccordement au réseau électrique, articles 13.1, 13.2 ainsi qu'à l'article 5.1 dans nos conditions particulières relatives au raccordement moyenne tension.

Le propriétaire ne saurait en aucun cas invoquer que le permis de construire lui a été délivré par l'autorité compétente sans opposition ni réserve pour se soustraire à cette obligation.

Introduction Electricité et Multimédia, tableau de comptage

L'accessibilité aux introductions et aux compteurs sera garantie en tout temps, pour le SIE SA et pour les clients concernés, conformément à nos conditions générales relatives au raccordement au réseau électrique, articles 9.2, 23.3 ainsi qu'à l'article 53.16 des PDIE.

Dans le concret :

- Pour une maison individuelle ou contiguë, variante avec armoire multiservices (voir exemples annexés).
- Pour tous les autres types de bâtiments, le coupe-circuit général, le tableau principal avec si possible tous les compteurs électriques, ainsi que l'amplificateur ou le boîtier d'introduction du réseau multimédia (TVT Services SA) seront réunis dans un local électrique d'une largeur minimum de 150 cm, avec une face contre le mur extérieur. Un cylindre Kaba 5000 ou une clé dans un coffret fourni par le SIE SA permettra d'en garantir l'accès.
- Pour une construction artisanale ou commerciale de petite dimension, station-service kiosque, etc. une armoire identique à celle pour une maison individuelle peut être installée.